

## Chiffres clés :

Budget 2021-2027: 5,1Mds€

Financier: Commission européenne via l'HaDEA (Health and Digital Executive Agency)

Montant et durée des projets : variable, en fonction des topics

## Pour 2021 :

Budget 2021 : 311,7 M€

Programme de travail 2021 (copier-coller le lien) :

[https://ec.europa.eu/health/sites/default/files/funding/docs/wp2021\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/health/sites/default/files/funding/docs/wp2021_en.pdf)

**Appels 2021 2<sup>ème</sup> vague (deadline 25/01/22)**

## Conditions de financement :

Taux de financement : **60% des coûts éligibles** (80% si le projet remplit les critères d'utilité exceptionnelle).

Coûts directs éligibles : **en fonction des appels**

Coûts indirects éligibles : **7% du total des coûts directs éligibles.**

**Evaluation** en une étape (comité d'évaluation + experts indépendants)

## Critères :

**Pertinence** (30 pts)

**Qualité de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet** (30 pts)

**Qualité du consortium et des arrangements de coopération** (30 pts)

**Impact** (10 pts)

Seuils minimaux : 21/30, 21/30, 21/30 et 7/10.

Seuil global : 70/100.

Les propositions qui atteignent les seuils par critère **et** au global pourront être financées dans la limite du budget disponible, après classement.

## Conditions de soumission :

Soumission sur un [portail en ligne](#)

Dossier en anglais / Dépôt en 1 étape

## Contact Ministère de la Santé

**Tim-Morris Schmidt**

+33 1 40 56 46 54 / [tim-](mailto:tim-morris.schmidt@sante.gouv.fr)

[morris.schmidt@sante.gouv.fr](mailto:morris.schmidt@sante.gouv.fr)

## Site HaDEA

[https://hadea.ec.europa.eu/programmes/4th-eu-health-programme\\_en](https://hadea.ec.europa.eu/programmes/4th-eu-health-programme_en)

## Description générale :

**EU4Health est un programme de co-financement qui vise à renforcer les politiques nationales de santé (notamment en corrigeant les inégalités entre Etats membres) et à les coordonner.**

EU4Health prend la suite des trois anciens « Programmes Santé » et se concentre sur une **réponse de long-terme à la crise du COVID-19**. Il s'agit de mettre en œuvre une véritable Union européenne de la santé pour renforcer sa capacité à agir face à des menaces sanitaires : par exemple en renforçant les systèmes de santé en termes d'accès aux médicaments et de personnels, en soutenant la transformation numérique et les actions de prévention. Les objectifs généraux ([article 3](#)) du programme sont les suivants :

### 1. Améliorer et favoriser la santé dans l'Union en :

- soutenant la **promotion de la santé** et la **prévention des maladies** ;
- **réduisant les inégalités** en matière de santé ;
- promouvant des **modes de vie sains** et en renforçant l'**accès aux soins** de santé.

### 2. Protéger les personnes contre les menaces transfrontières graves pour la santé en

- renforçant **réactivité** des systèmes de santé (notamment : compléter la **constitution de stocks nationaux** de produits essentiels en cas de crise et établir une **réserve de personnels** médicaux, de soignants et d'auxiliaires) ;
- renforçant la **coordination entre les Etats membres** pour faire face à ces menaces.

### 3. Améliorer la **disponibilité, l'accessibilité et le caractère abordable des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits nécessaires en cas de crise, et soutenir l'innovation concernant ces produits** ;

### 4. Renforcer les systèmes de santé en améliorant leur résilience et l'efficacité des ressources en :

- favorisant l'**action concertée des systèmes de santé nationaux**.
- **renforçant le personnel de santé** ;
- s'attaquant aux **répercussions des défis démographiques (vieillesse)** ;
- faisant progresser la **transformation numérique** des soins de santé, en renforçant le **partage des données** de santé, les **outils et services numériques** ;
- améliorant l'**accès** aux soins de santé.

## Conditions d'éligibilité :

Entités éligibles : **en fonction des appels, soit** ouverts à la participation d'acteurs publics et privés variés - dont les établissements de santé, soit ciblés sur les ministères, agences et autorités nationales compétentes (par exemple, les actions de constitution de stocks ou de coordination contre les menaces transfrontières).

Consortium : **au moins 3 entités juridiques établies dans 3 pays différents participant au programme** (Etats membre, pays de l'EEE, pays associés au programme EU4Health (pays tiers, pays candidats et candidats potentiels, pays du voisinage) ou les pays qui font l'objet de négociations en vue d'un accord d'association et dont l'accord entre en vigueur avant la signature de la subvention.

Les entités juridiques établies dans un pays tiers qui n'est pas associé au programme peuvent participer mais assument le coût de leur participation.